

Ce Championnat individuel de l'Ain sur 2 tours compte pour le Rankids Ain 2025 en tant que « Majeur ».
Les **modifications 2025** sont surlignées en jaune.

Conditions de participation

Ce championnat est ouvert à tous les jeunes joueurs et joueuses qui, à la date limite d'inscription (21/09/2025):

1. sont à jour de leur licence FFG 2025 auprès d'un golf de l'Ain.
2. sont à jour de leur certificat médical ou de leur questionnaire de santé 2025.
3. se sont acquitté du droit d'inscription : 40 € pour les 2 jours (**20 €** pour les jeunes de Mionnay)
4. remplissent les critères d'âge et de niveau suivants : (index à la date limite d'inscription)

Catégories	Niveau de jeu		Forme de jeu	
	Garçons	Filles	Garçons et filles	
U12 (nés en 2013 et après) repères départ U12	maxi 36.4	maxi 36.4	36 trous	Strokeplay maxi Par + 4
Benjamins/Benjamines (2011-2012)	maxi 36.4	maxi 36.4	36 trous	Strokeplay maxi Par + 4
Minimes (2010-2009)	maxi 24.4	maxi 36.4	36 trous	Strokeplay maxi Par + 4

Aucun surclassement n'est autorisé.

Forme de jeu

U12, Benjamins/Benjamines, Minimes : 36 trous soit 18 trous par jour en strokeplay score maxi Par + 4.

Repères de départ : parcours « Jeunes » avec distances préconisées par le vade-mecum FFG 2025.

Pas de cadet.

Ordre des départs :

Tour 1 : par catégories et dans l'ordre croissant des index (garçons et filles séparément)

Tour 2 : par catégorie, dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour.

Inscription

Les joueurs et joueuses devront s'inscrire obligatoirement par le biais de l'Association Sportive de leur Club et plus précisément auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club.

Ces derniers devront :

- Regrouper toutes les **inscriptions des jeunes** de leur Club sur le formulaire qui est joint à ce règlement et publié sur la page « Championnat de l'Ain » sur le site <http://www.comitegolfain.com>
- Envoyer par e-mail le formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 21/09/2025 minuit aux adresses winne.nienhuijs@orange.fr
- Envoyer la **totalité des règlements des inscrits** (40€/joueur extérieur, 20€/joueur de Mionnay) par virement au Comité de l'Ain. RIB auprès du trésorier du Comité patrice.geindre@wanadoo.fr

Pour les paiements individuels, le règlement (40€ /joueur, 20€/joueur de Mionnay)

s'effectue sur Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements/championnat-de-l-ain-des-jeunes-2025>

QR code Hello Asso pour ce Championnat →



- S'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur le formulaire d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour être « suiveur de partie ».

Inscriptions individuelles : si une école de golf de l'Ain n'est pas représentée, l'inscription individuelle se fait **sur HelloAsso (le paiement sur HelloAsso vaut inscription)** ; il est aussi possible d'adresser un mail à winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr au plus tard le 21/09/2025. Le règlement (40€) se fait sur Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements/championnat-de-l-ain-des-jeunes-2025> (QR code ci-dessus)

Si le Championnat n'atteint pas les 100 joueurs et joueuses sur l'ensemble des catégories de U8 à Minimes, le Comité d'épreuve se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 2 invitations (wild card) filles et garçons par catégorie.

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2025). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut (cumul des 2 jours) de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au meilleur cumul de scores en brut à l'issue des 2 tours.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

Conditions particulières

1. Chariots : les chariots sont obligatoires en U12. L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
2. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant les 2 tours du Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
3. Cadets : non autorisés
4. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
5. Suiveurs de partie : Les parties de U12 devront être suivies. Chaque club inscrivant des jeunes à ce Championnat doit envoyer des bénévoles (cf. supra).
6. Épreuve non-fumeur y compris pour les accompagnants.
7. Téléphones portables : en aucun cas, l'usage d'un téléphone ne doit gêner les joueurs (sonnerie, appels, photo/vidéo, etc) . Par ailleurs, chacun doit veiller à respecter le droit à l'image de tous.
8. L'inscription à ce championnat vaut acceptation du règlement ainsi que du droit à l'image selon les conditions consultables sur le site du Comité départemental de golf de l'Ain (onglet « Jeunes » puis « documents »).

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à l'éviction du terrain de l'accompagnant concerné voire jusqu'à la disqualification du joueur.

Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'Association sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).